

Circulaire DGAS/4A n°2008-392 du 31 décembre 2008 relative à la formation et à la certification du diplôme d'Etat d'assistant de service social

31/12/2008

Date d'application : immédiate.

Résumé : la circulaire présente les modalités de la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'assistant de service social et les modalités d'organisation des épreuves de certification.

Mots clés : diplôme, certification, profession sociale, formation sociale, assistant de service social, site qualifiant, convention cadre.

Références :

Code de l'action sociale et des familles : articles D. 451-29 à R. 451-36 ;

Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social modifié par **l'arrêté du 20 octobre 2008** (annexe II référentiel de certification JO du 31 octobre 2008, autres annexes BO n°2004-44).

Textes abrogés ou modifiés : **circulaire DGAS/4A n°2005-249 du 27 mai 2005** relative aux modalités de la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'assistant de service social et à l'organisation des épreuves de certification.

Annexes :

Annexe I. - Tableau synoptique de la formation.

Annexe II. - Les objectifs d'acquisition de compétences en établissement de formation et en stage professionnel.

Annexe III. - Intervention sociale d'aide à la personne (ISAP) et intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) : définitions et exemples;

Annexe IV. - Livret de formation. - Annexe V Livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

Annexe VI. - Notice d'accompagnement de la demande de validation des acquis de l'expérience.

Annexe VII. - Modèle de relevé de décisions.

Annexe VIII. - Liste des centres d'examen interrégionaux.

Vous pouvez consulter la circulaire en version PDF